

DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE
MAIRIE
DE

FONTAINS 

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit juillet à 20h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier BALDY, Maire, sur convocation adressée, le 21 juillet 2014.

Présents : M. Didier BALDY - M. Denis GRUBER - M. Bertrand AUBRY - Mme Karine SARTORI
M. Pierre MYTNIK - M. Franck CHEVALLIER - Mme Caroline PYDO
Mme Gisèle WALSER - Mme Aurore PREAUCHAT

Absents excusés : Mme Muriel DANDICOL (pouvoir à M. Didier BALDY)

Absent : M. Philippe BERTRAND

Secrétaire de séance : Mme Aurore PREAUCHAT

Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence, à la mémoire des victimes de l'accident de la circulation du mardi 22 juillet 2014, qui a coûté la vie à 5 enfants et 1 animateur de la ville de Nangis.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- L'IAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'enlever 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Choix de la banque pour l'emprunt des travaux d'assainissement
- Décision modificative au budget assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces retraits.

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose au conseil, que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Cette commission a un rôle consultatif et d'information. Lecture faite des listes proposées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la liste de présentation des personnes volontaires suivante :

TITULAIRES
M. Fabien JEGAT
M. Denis GRUBER
Mme Gisèle WALSER
M. Pascal SAIGNAT
M. Christophe FERMIN
Mme Marie-Rose KALUZNI
M. Gérard GLOUX
M. Stéphane BERTHELOT
M. Michel BEAUMONT
M. Laurent DELATTRE
M. Loïc AUBRY
M. Luc BRETTEL

SUPPLEANTS
M. Florent PREAUCHAT
Mme Marie-France SOULET
M. Jean-Claude LEBORGNE
M. Cédric LITYBRAND
Mme Josiane PYDO
M. Sébastien COUTEAU
Mme Laure MOULARE
Mme Hélène LENOIR
Mme Marlène RIMBAULT

CHANGEMENT DE SIEGE DU SIAEP

Monsieur le Maire informe le conseil que les statuts du SIAEP La Chapelle-Rablais/Fontains prévoient que le siège social se trouve à Fontains. Pour des raisons techniques de secrétariat, monsieur le Maire propose de modifier l'article 3 des statuts, afin de transporter le lieu du siège social du SIAEP à la mairie de La Chapelle-rablais ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la modification apportée à l'article 3 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de La Chappelle-Rablais/Fontains approuvée par le Conseil Syndical en date du 23 juin 2014, fixant le siège du SIAEP à la mairie de La Chapelle-Rablais.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à madame Gisèle WALSER 2^{ème} adjoint qui explique qu'une modification au budget 2014 en dépenses de fonctionnement, doit être apportée afin de régulariser des charges d'intérêts, ainsi que des frais bancaire d'emprunt 2013 et en recettes de fonctionnement au compte de mise à disposition de l'agent technique au SIAEP.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget 2014 de la commune :

Section de fonctionnement dépenses :

Chapitre 66 article 6611 (Intérêts réglés à l'échéance) + 330 €

Chapitre 66 article 668 (Autres charges financières) + 117 €

Chapitre 022 article 022 (Dépenses imprévues) - 4 447 €

Section de fonctionnement recettes :

Chapitre 70 article 7084 (Mise à disposition de personnel) - 4 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la délibération budgétaire modificative, comme proposée ci-dessus par Monsieur le Maire.

ADHESION A LA CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE PAR LA CCBN

Lors du conseil communautaire du 3 juillet 2014, il a été abordé l'adhésion à la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels qui concerne le SPANC. Monsieur le Maire donne lecture de l'objet 2014/46-05 et consulte la charte avec la conseil. Par ailleurs monsieur le Maire informe qu'en conseil communautaire du 3 juillet 2014, l'adhésion à cette charte a été votée par 38 voix pour et 1 abstention et précise que les communes doivent adhérer à cette charte pour leurs domaines de compétences, afin que la CCBN puisse percevoir des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'adhérer à la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels.

S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité comme suit :

Engagement : préserver le patrimoine arboré, action 2 maintenir ou augmenter le nombre d'arbres en remplaçant tout arbre abattu par un nouveau sujet d'essence locale sur place si possible.

Lutter contre l'usage des pesticides en milieu urbain, action 3 zéro pesticide sur les espaces verts et action 5 zéro pesticide sur l'ensemble des espaces.

Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

CREATION DE POSTE

Suite à la mutation de l'agent technique de notre commune, après avoir reçu différents candidats. Le choix s'est porté sur un agent étant en place dans une autre commune, désireux de se rapprocher de son domicile par voie de mutation. Monsieur le Maire précise qu'il convient de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire. Cet agent sera repris selon la grille indiciaire correspondant à son grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe détenu à son poste actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire.

IAT (Indemnité d'administration de de technicité)

Par délibération en 2009 l'IAT a été instaurée. En 2010 l'indemnité a été modifiée dans le grade de l'agent technique en poste. Monsieur le Maire informe qu'il convient de modifier, selon la grille en vigueur à nouveau celle-ci, vu la mutation du nouvel agent technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de modifier selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité d'administration et de technicité, en venant ajouter un cadre d'emploi comme suit :

- Filière technique : Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

ADHESION DE FAREMOUTIERS ET CANNES ECLUSE AU SDESM

Le 24 mai 2014, nous avons reçu en mairie un courrier du SDESM (Syndicat Départementale des Energies de Seine et Marne) avec une copie de la délibération n°2014-82 du comité syndical du 07 mai 2014 par laquelle l'adhésion des communes de Faremoutiers et Canne Ecluse a été entérinée. Faisant partie du SDESM, nous devons nous prononcer sur ces adhésions. Monsieur le Maire précise que le SDESM s'occupe de l'éclairage public (Modernisation, projets travaux, enfouissement réseau et extension...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion des communes de Faremoutiers et Canne Ecluse.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose modifier la convention de location de la salle communale, en la simplifiant sur les points suivant : Rajout location à d'autres demandeurs « sous réserve qu'ils soient parrainés par un habitant de la commune ». La caution sera **de 2 000€ au lieu de 2 500€**. Certains paragraphes sont supprimés ou ajoutés, « Le local devra être rendu en état de propreté, ainsi que le matériel de la commune (Tables, chaises, vaisselle, lave-vaisselle, réfrigérateurs...) ; **une attestation de responsabilité civile devra être obligatoirement fournie lors de la réservation** ; Retrait dans la phrase ; pour des raisons de sécurité, si le signataire du chèque de caution (qui est le seul responsable) doit déclencher l'alarme incendie, de « qui est le seul responsable » ; chèque d'acompte et non chèque d'annulation de 30%.

Après concertation du conseil, la tarification de cette location est changée comme suit :

Forfait entreprise 24 h = 150 € / Une matinée ou ure après-midi = 60 € / Forfait 24 h = 100€ / Du samedi matin au dimanche soir 22h = 140 € / Du vendredi soir 16h au dimanche soir 18h = 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de modifier la convention de location, ainsi que la tarification de la salle communale comme indiquée ci-dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Pour les travaux de mise aux normes du réseau collectif d'assainissement de la commune, des subventions à l'agence de l'eau et au conseil général ont été sollicitées et nous avons demandé à la société Test Ingénierie de suivre et d'accélérer les démarches. Des démarches de prêts sont en cours pour Travaux de séparatif eaux usées et eaux pluviales (42 habitations sont concernées). Une information aux habitants par courrier, avec un estimatif du coût et une proposition de rendez-vous seront effectués. Les travaux pourront être réalisés par les propriétaires ou par convention avec la mairie, ce qui donnera lieu à des subventions.

➤ Une lettre a été envoyée par la Préfecture concernant la DUP pour l'achat du terrain de la nouvelle station d'épuration, le dossier doit être complété par la société Test Ingénierie. Par ailleurs, une procédure amiable avec la propriétaire est négociée en parallèle.

➤ Prévisions d'épandages de boues en 2014, parcelle chêne haut bois EARL DES HUNES à Fontains.

➤ Lors du dépôt de la régie de recettes de la fête communale auprès de la trésorerie de Nangis, compte tenu du fait que pour les années 2012 et 2013, il n'a pas été constaté de dépôt d'argent liquide, madame la Trésorière, nous a conseillé d'utiliser un quittancier pour enregistrer toutes les sommes reçues par la commune, en argent liquide ou en chèque. Madame WALSER précise que tous les paiements d'une commune ne peuvent être effectués que par mandat administratif. Par ailleurs, sur ses conseils l'arrêté d'institution de régie sera modifiée pour prévoir toutes les possibilités de perception d'argent par la commune (Vente de boissons et alimentation, taxes redevances dues par les gens du voyage, participations à des activités sportives etc...).

➤ Travaux Initiatives 77 : Monsieur le Maire indique que 70 sacs de briques pilées ont été achetés, dont nous n'avons pas l'usage, pour les travaux du cimetière, au prix de 11 € le sac de 25kg. Par ailleurs, Monsieur le Maire a demandé au responsable des travaux de revenir sur la commune terminer les travaux de la mare Chipot, pour installer des nichoirs et débarrasser les gravats.

➤ Aire de jeux : Madame Aurore Préaucht a fait réaliser un bilan de sécurité et prépare des fiches de maintenance, ainsi qu'un plan de l'aire de jeux. Les enfants pourront en toute sécurité profiter de cette aire. Elle travaille à prévoir l'installation de jeux pour les plus petits.

➤ Les travaux au château d'eau vont commencer courant août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.

Le Maire,
Didier BALDY